



## Formulaire camp de jour 2024 (remboursement)

### CONDITIONS POUR RECEVOIR LA SUBVENTION D'UN MONTANT MAXIMAL DE 175 \$ PAR ENFANT EN 2024 À TITRE DE COMPENSATION POUR L'ABSENCE D'UN CAMP DE JOUR À SAINTE-MARTHE

- Être résident de Sainte-Marthe;
- Présenter une copie de la facture avec preuve de paiement;
- Le camp de jour choisi devra offrir un service équivalent à celui offert en 2016 à Sainte-Marthe (ateliers spécialisés non admissibles);
- Le camp de jour choisi devra vous permettre d'y confier votre enfant sur une période d'au moins 6 semaines même si les inscriptions à la semaine sont permises;
- La municipalité se réserve le droit de s'assurer que les périodes d'annulation et de remboursement du camp de jour choisi sont dépassées avant de procéder au remboursement;
- Le camp de jour choisi devra être situé dans un rayon de 50 km du lieu de résidence;
- Accepter de fournir (sur demande) une preuve de résidence de l'enfant;
- Compléter et signer le formulaire de réquisition de paiement;
- L'enfant doit avoir l'âge minimal pour être inscrit à la maternelle en septembre 2024;
- L'enfant ne doit pas avoir été à un niveau scolaire plus élevé que la 6e année lors de l'année scolaire 2023-2024.

---

### FORMULAIRE DE RÉQUISITION DE PAIEMENT POUR RECEVOIR LA SUBVENTION MAXIMALE DE 175 \$ PAR ENFANT EN 2024 LORS D'UNE INSCRIPTION À UN CAMP DE JOUR AU CHOIX DES PARENTS

Nom du parent: \_\_\_\_\_ Téléphone: (\_\_\_\_) \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Adresse courriel du parent: \_\_\_\_\_

Adresse postale du parent où expédier le paiement: \_\_\_\_\_

---

Nom de l'enfant: \_\_\_\_\_ Date de naissance: \_\_\_\_\_

Âge de l'enfant au 30 septembre 2024: \_\_\_\_\_

Année scolaire 2023-2024: \_\_\_\_<sup>e</sup> année ou maternelle \_\_\_\_

- Je déclare être le parent légalement légitimer de réclamer le montant de la subvention maximale de 175 \$ en compensation de l'absence d'un camp de jour estival à l'été 2024 à la municipalité de Sainte-Marthe.
- Je déclare que les frais d'inscription au montant de \_\_\_\_\_ \$ (inscrire le montant total) de mon enfant au camp de jour \_\_\_\_\_ (nom du camp de jour) sont déjà acquittés et que la période d'annulation sans remboursement est déjà dépassée.
- Je déclare que mon enfant, au moment de la période du camp de jour auquel il(elle) est inscrit(e), est toujours résident(e) de Sainte-Marthe.
- Je déclare que les informations et documents présentés dans le cadre de cette réquisition de paiement sont véridiques et qu'en cas de fausses déclarations, le montant demandé pourra se voir être refusé ou réclamé s'il est déjà remboursé.
- Je déclare accepter fournir à la municipalité de Sainte-Marthe, si elle me le demande, toutes autres informations que cette dernière jugera pertinentes pour déterminer l'admissibilité de ma réquisition de paiement.
- Je déclare donner le consentement à la municipalité de Sainte-Marthe pour effectuer toutes les vérifications et recherches qu'elle juge nécessaire afin de déterminer l'admissibilité de ma demande, notamment auprès de l'école fréquentée par mon enfant ou de sa Commission scolaire, le cas échéant.

\_\_\_\_\_  
Signature du parent

Date de la signature : \_\_\_\_\_

#### Réservé à l'administration

Réception du formulaire le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_

Vérifications effectuées le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_

Autorisation de paiement le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_

Production du paiement le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_

Chèque # \_\_\_\_\_ expédié le \_\_\_\_\_

Compte 02-701-90-970, résolution 20-01-08